

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 11.19.2014

**Ethyl Alcohol, Anhydrous**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Ethyl Alcohol, Anhydrous

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** S25307B

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Nov 2 2015 12 :00AM

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road,  
Hanover, PA 17331  
(717) 632-1291

**Détails du fournisseur:**

Fisher Science Education  
6771 Silver Crest Road, Nazareth, PA 18064  
800 955-1177

**Numéro de téléphone de secours:**

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Inflammable**

Liquides inflammables, Catégorie 2



**Toxique.**

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 3



**Danger pour la santé**

Toxicité reproductrice, Catégorie 2

Toxicité systémique pour certains organes cibles après expositions répétées, catégorie 2



**Irritant**

Toxicité systémique pour certains organes cibles après exposition unique, catégorie 3

Effets narcotiques

Liquide inflammable 2.

Toxicité aiguë 3 (oral).

Toxicité systémique pour certains organes cibles, expositions unique 3.

Toxicité systémique pour certains organes cibles, expositions répétée 1.

Toxicité reproductrice 2.

**Mention d'avertissement:** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Vapeur et liquide hautement inflammables.

Toxique si avalé.

Peut causer de la somnolence ou du vertige.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut endommager les organes par suite d'exposition prolongée ou répétée.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 11.19.2014

**Ethyl Alcohol, Anhydrous**

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.  
 Garder hors de la portée des enfants.  
 Lire l'étiquette avant l'utilisation.  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.  
 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.  
 Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé.  
 Tenir à l'écart de la chaleur /des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer.  
 Conserver le conteneur bien fermé.  
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.  
 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.  
 Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.  
 Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.  
 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.  
 En cas d'incendie : Utilisation pour extinction.  
 Rincer la bouche.  
 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.  
 Consulter un médecin en cas de malaise.  
 Recueillir le produit répandu.  
 En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.  
 Entreposer dans un endroit fermé à clé.  
 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.  
 Éliminer les contenus récipients adéquatement.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

<b>Ingrédients:</b>		
CAS 64-17-5	Éthanol	>90 %
CAS 67-56-1	Méthanol	<10 %
CAS 108-10-1	MIBK	<10 %
CAS 67-63-0	Alcool isopropylique	<10 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 11.19.2014

**Ethyl Alcohol, Anhydrous**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

**Après contact avec la peau :**

Laver la zone avec du savon et à l'eau. Rincez soigneusement. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Vertiges. Vomissement. Impact sur les organes (foie, yeux, autres/divers). Impact sur le fœtus (si enceinte).

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage. Eau. Poudre extinctrice. Mousse. Dioxyde de carbone.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. Risque d'incendie dangereux lors d'une exposition à la chaleur, aux étincelles et aux flammes.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter l'équipement de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Porter l'équipement de protection. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé.

**Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13. Collecter le liquide renversé pour le récupérer, traitement ou élimination.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 11.19.2014

**Ethyl Alcohol, Anhydrous**

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Recueillir les liquides à l'aide d'un aspirateur, ou en utilisant des matériaux absorbants. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Empêcher la formation d' aérosols. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. En environnement de laboratoire, suivre le Plan hygiène en milieu chimique. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter de faire gicler ou de pulvériser en espace clos. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Entreposer loin d'aliments. Entreposer dans un endroit éloigné d'agents comburants. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer dans un endroit sûr, dans un lieu destiné aux produits inflammables et éloigné de toute source d'inflammation. Protéger contre le gel et les dommages matériels.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

108-10-1, MIBK, ACGIH VLS LECT : 75 ppm.  
64-17-5, Éthanol, NIOSH LER MPT : 1000 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>).  
67-56-1, Méthanol., OSHA LEP MPT : 260 mg/m<sup>3</sup> (200 ppm).  
67-56-1, Méthanol., OSHA LEP LECT : 325 mg/m<sup>3</sup> (250 ppm).  
67-56-1, Méthanol., ACGIH VLS MPT : 262 mg/m<sup>3</sup>.  
67-56-1, Méthanol., ACGIH VLS LECT : 328 mg/m<sup>3</sup> (250 ppm).  
108-10-1, MIBK, OSHA LEP MPT : 205 mg/m<sup>3</sup> (50 ppm).  
108-10-1, MIBK, OSHA LEP LECT : 300 mg/m<sup>3</sup> (75 ppm).  
108-10-1, MIBK, ACGIH VLS MPT : 20 mg/m<sup>3</sup>.  
67-63-0, 2-Propanol, OSHA LEP MPT : 400 ppm (980 mg/m<sup>3</sup>).  
67-63-0, 2-Propanol, NIOSH LER : PPT 400 ppm (980 mg/m<sup>3</sup>).  
67-63-0, 2-Propanol, NIOSH LER ST : 500 ppm (1225 mg/m<sup>3</sup>).  
67-63-0, 2-Propanol, ACGIH VLS MPT : 200 ppm.  
67-63-0, 2-Propanol, ACGIH VLS LECT: 400 ppm.  
64-17-5, Éthanol, ACGIH VLS MPT : 1000 ppm (1881mg/m<sup>3</sup>).  
64-17-5, Éthanol, OSHA LEP : PPT 1000 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>).  
64-17-5, Éthanol, NIOSH IDLH: 3300 ppm [10 % LEL].

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 11.19.2014

**Ethyl Alcohol, Anhydrous**

<b>Protection respiratoire:</b>	Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.
<b>Protection de la peau:</b>	Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.
<b>Protection oculaire:</b>	Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair et incolore	<b>Limite d'explosion inférieure:</b>	4
		<b>Limite d'explosion supérieure:</b>	20
<b>Odeur :</b>	Alcool	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	42 mm Hg
<b>Seuil d'odeur:</b>	10 ppm	<b>Densité de la vapeur:</b>	1,6
<b>Valeur pH:</b>	Non déterminé	<b>Densité relative:</b>	0,795
<b>Point de fusion / congélation:</b>	- 80 °C	<b>Solubilités:</b>	Solubilité infinie.
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	74 à 80 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	5 °C	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	400 °C
<b>Taux d'évaporation:</b>	4,1	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Inflammable	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**Réactivité:**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Stabilité chimique:**

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucune en cas de traitement normal.

**Conditions à éviter:**

L'excès de chaleur, les matières incompatibles, les sources d'allumage, ou les flammes.

**Matériaux incompatibles:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 11.19.2014

**Ethyl Alcohol, Anhydrous**

Combustibles forts, chaleur, étincelles, flammes nues, platine, sodium, pentafluorure de brome, dioxyde de potassium, bromure d'acétyle, chlorure d'acétyle.

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de carbone, vapeurs âcres et irritantes.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion / irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire:**

Peut causer une légère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:**

: Groupe 3 : Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. (2-Propanol)

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:**

Classé comme STOT dans la Section 2. (plusieurs organes - voir ci-dessus, Section 11)

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

, L'éthanol a une faible toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

**Persistance et dégradabilité:**

Facilement dégradable dans l'environnement.

**Potentiel bioaccumulatif:**

Renseignements non disponibles.

**Mobilité dans le sol:**

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

**Autres effets indésirables:**

Aucun identifié.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 11.19.2014

**Ethyl Alcohol, Anhydrous**

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° ONU:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA 1170

**Exception quantité limitée:** Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Éthanol (mélange).

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Éthanol (mélange).

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aiguë, Chronique, Incendie

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

67-56-1 Méthanol.  
67-63-0 2-Propanol.  
108-10-1 MIBK.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Initial preparation date:** : 11.19.2014

**Ethyl Alcohol, Anhydrous**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

108-10-1 Méthanol.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients figurent sur la liste.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 1-0-0

**HMIS:** 1-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).